Image not found or type unknown

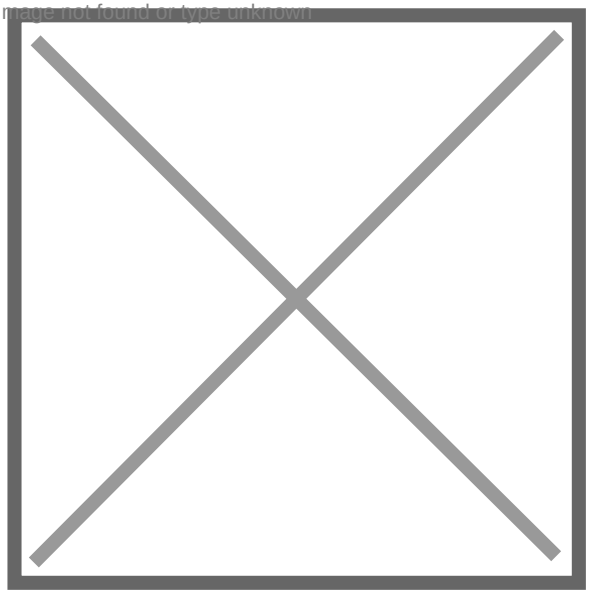

Victimes d'une arnaque a la vente de véhicule.

Par **MOTOYO**, le **25/09/2012** à **22:30**

Bonjour, je me suis acheter une voiture il y- a quelques semaines de cela dans la mains d'un particulier, après avoir l'avoir rouler quelque jours elle me donnent un problèmes électronique je la ramènent au concessionnaire qui l'expertise et me dit la voiture est rafistoler et quel devrais même plus rouler .
Ils me remisent les diagnostique du véhicule tamponner et signer .
.
A l'achat j'ai eu les papier du contrôle technique signalent aucun défaut sur la voiture.
Est t-il possible que l'entreprise qui certifie les contrôle technique est aider a l'ancien propriétaire du véhicule faciliter sa vente ?

Je voudrai savoir si il est possibles de me faire rembourser mon investissement auprès du particulier pars la voie pénal s'il vous plait .
merci cordialement a vous .

Par **chaber**, le **26/09/2012** à **09:22**

bonjour,
[citation]au concessionnaire qui l'expertise et me dit la voiture est rafistoler et quel devrais même plus rouler .
Ils me remisent les diagnostique du véhicule tamponner et signer .[/citation]pour les achats de voitures entre particuliers il faut apporter la preuve qu'il y ait vice caché par un expert

indépendant et non un concessionnaire ou un garagiste.

Vérifiez si vous avez une protection juridique et quelles sont les prises en charge.

Vous devriez prendre un avocat et demander une expertise judiciaire

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés